Bureau de normalisation du Québec

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

ANNEXE
AU CERTIFICAT

CARL CRANDLEMIRE

680, route 570
Mount Pleasant (Nouveau-Brunswick) E7L 2Y6

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 *Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0*

Numéro du certificat : **3587**
Date de délivrance : **2026-01-12**
Date d'expiration : **2027-01-31**

Guides applicables au présent certificat
Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production	680, route 570, Mount Pleasant (Nouveau-Brunswick) E7L 2Y6

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE	
Date	**Description de la modification**
2020-02-03	Délivrance du certificat.
2021-02-08	Renouvèlement du certificat.
2022-01-13	Extension de la date d'expiration du certificat au 2022-05-31.
2022-05-05	Renouvèlement du certificat.
2022-06-02	Modification de la version du Guide de gestion du programme CanadaGAP pour 9.1.
2023-01-17	Renouvèlement du certificat.
2024-01-22	Renouvèlement du certificat.
2025-01-08	Renouvèlement du certificat
2026-01-12	Renouvèlement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.